



| Juillet 2017 |

A CTUALITÉS

Attestations en ligne

Désormais, vous pouvez obtenir **votre attestation de chiffre d'affaires**. Cette nouvelle attestation vous sert de justificatif notamment pour Pôle emploi.

Comme l'ensemble des attestations (fiscale, de vigilance, de contribution à la formation professionnelle), **elle sera disponible exclusivement en ligne**.

Vous retrouvez ces attestations dans votre espace sécurisé et pouvez les télécharger à votre convenance.

Si vous n'avez pas encore créé votre compte en ligne, suivez le mode d'emploi pour vous inscrire.

Sur www.rsi.fr

→ Accéder à « Mon compte »

à l'aide de votre numéro de Sécurité sociale et de votre mot de passe

The screenshot shows the RSI website interface. At the top, there is a navigation bar with links: "Espace téléchargement", "Presse", "Questions/Réponses", "Contact", and "Mon compte". Below this is a search bar with the text "Google Recherche personnalisée". The main content area features a central banner for "Déclaration sociale des indépendants DÉCLAREZ VOS REVENUS 2016" with a deadline of "La déclaration en ligne est ouverte jusqu'au vendredi 9 juin". To the left, there is a "Vous êtes" section with a form for "Micro-entrepreneur" (Oui/Non), "Votre profession", "Votre situation", and "Votre région". Below this is a map of France. To the right, there is a "Mon compte" section with links for "Mes cotisations", "Ma santé", and "Mon niveau de carrière". The main content area is divided into several service tiles: "Nous contacter", "Attestations", "Difficultés de paiement", "Simulateur cotisations", "Arrêt de travail", "Carte Vitale", "Déclaration de pension retraite", and "Médecin traitant". At the bottom, there is a "Focus" section with "Mon compte : les services en ligne" and a "Zoom" section with "Démarches abusifs" and "La question du jour".

Puis dans la rubrique « **Cotisations** », à partir du menu déroulant, téléchargez votre attestation fiscale, de vigilance, de chiffre d'affaires ou de contribution à la formation professionnelle.

→ Attestations

Bon à savoir :

Pour vous accompagner lors de votre inscription, le guide « *Mode d'emploi pour payer et déclarer en ligne* » est à votre disposition sur www.lautoentrepreneur.fr



Déclarez et payez sur lautoentrepreneur.fr

Sur www.lautoentrepreneur.fr, créez votre espace pour effectuer en ligne vos prochaines déclarations de chiffre d'affaires et vos paiements.

Indiquez dans la case correspondant à votre activité le montant de votre chiffre d'affaires. Le calcul des cotisations dues s'effectue automatiquement.

DÉCLARATION MENSUELLE DE CHIFFRE D'AFFAIRES
Régime micro-social simplifié
Avril 2017
Exigible au 31 mai 2017

Vous pouvez saisir également le montant de la déduction dont vous bénéficiez, si un crédit vous a été notifié à la suite de vos déclarations précédentes. Le montant à payer sera ensuite automatiquement calculé et reporté dans la partie télépaiement.

MLE : - SIRET : - Artisan

Vous n'avez pas opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu.

Déclaration		
Chiffre d'affaires des ventes de marchandises		0 €
Chiffre d'affaires des prestations de services commerciales ou artisanales		0 €
Montant à payer		
Cotisations, contribution et taxes		0 €
508 - VENTES DE MARCHANDISES	13.10%	0 €
518 - PRESTATIONS DE SERVICES	22.70%	0 €
572 - FORMATION ARTISAN OBLIGATOIRE	0.30%	0 €
060 - TAXE CMA VENTE	0.22%	0 €
061 - TAXE CMA SERVICE	0.48%	0 €
		(+) 0 €
Déduction éventuelle		(-) 39 €
Montant à payer		(+) 0 €

Paiement par
 Télépaiement Carte bancaire

ENVOYER



Pour en savoir plus, consultez les questions-réponses sur www.lautoentrepreneur.fr